

LE HCR EN 2020

Mission

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et pour la recherche de solutions à leurs problèmes. A ce jour (novembre 2019), 149 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre État ainsi que retourner de son plein gré dans son pays d'origine. En assistant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche également des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du Programme du HCR (qui compte 102 États membres en novembre 2019) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes,

les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée. A ce jour (novembre 2019), 93 États ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 74 à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie.

L'organisation s'efforce de prévenir les situations de déplacements forcés en encourageant les États et les autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des filles.

L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements, les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui affectent leurs vies, le HCR s'est engagé à mettre en œuvre le principe de participation dans ses actions.

Présence du HCR dans le monde (au 31 octobre 2019)

Le HCR est présent dans **134 pays** et **546 sites**.

EMPLOYÉS DANS LE MONDE

17 414

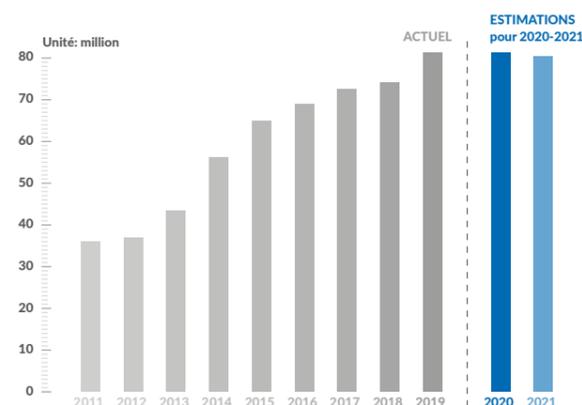
PERSONNELS DU HCR

12 710

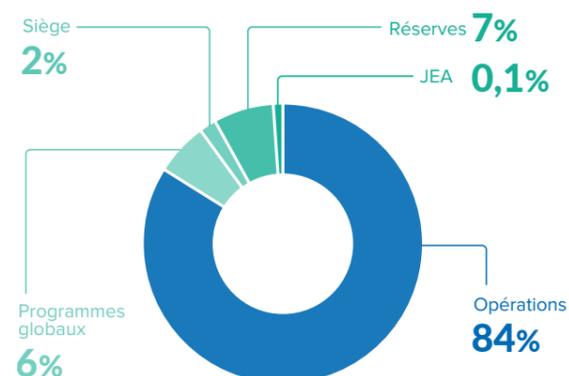
PERSONNELS AFFILIÉS*

4704

82,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR (fin 2020)



Un budget global de **8,668 milliards** de dollars



* Le personnel affilié inclut des VNU, des prestataires et des consultants recrutés par UNOPS ou directement déployés, détachés, ou stagiaires.



Enregistrement

10 millions d'individus seront inscrits biométriquement dans le système PRIMES dans 75 opérations-pays.



Apatridie

100 000 apatrides obtiendront une nationalité ou verront leur nationalité confirmée.



Protection de l'enfance

Le HCR entamera ou mènera à terme une procédure de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant pour plus de 70% des mineurs isolés.



Urgences et articles de secours essentiels

600 000 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des articles de secours essentiels, si besoin, dans les pays touchés par des situations d'urgence.



Aides en espèces

588 millions de dollars d'aides en espèces seront distribués aux personnes relevant de la compétence du HCR dans toutes les opérations-pays.



Santé publique

Un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans inférieur à 1,5 pour mille par mois sera assuré dans les camps de réfugiés.



Sécurité alimentaire et nutrition

Une prévalence inférieure à 10% de la malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de 6 à 59 mois sera assurée dans les camps de réfugiés.



Eau, assainissement et hygiène

45% de la population assistée aura accès à 20 litres d'eau potable minimum par jour.



Abris

250 000 personnes relevant de la compétence du HCR vivront dans des unités de logement pour réfugiés dans au moins 40 pays.



Éducation

- 1,9 million d'enfants seront inscrits dans l'enseignement primaire.
- 182 900 élèves seront inscrits dans l'enseignement secondaire.
- 12 800 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des bourses d'études supérieures.



Réinstallation

1,44 million de personnes, soit 7% de la population totale des réfugiés, auront besoin d'une réinstallation en 2020.



Accès à l'énergie et protection de l'environnement

2,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR auront accès à une source d'énergie moins polluante.

Avant-propos du Haut Commissaire



Rencontre entre Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et de jeunes réfugiées congolaises dans un lieu sécurisé pour les jeunes filles, géré par le partenaire du HCR, CARE International, au camp de Mantapala (Zambie).

Les déplacements forcés dus à la guerre, à la violence et à la persécution continuent d'augmenter, entraînant un nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR. Leur déplacement s'inscrit dans un flux plus large de mobilité humaine, provoqué par des causes qui se superposent : les conflits liés aux ressources et autres conflits qui dépassent souvent les frontières, l'augmentation des inégalités, l'exploitation des divisions ethniques, religieuses ou autres par des dirigeants politiques sans scrupules, l'effondrement des écosystèmes et les catastrophes liées au climat. C'est dans ces lignes de faille grandissantes qu'apparaissent les réfugiés — signe

que les choses vont mal. La gestion des déplacements forcés et de leurs causes profondes et complexes — de la fourniture d'une aide vitale à la construction d'avenir meilleurs, en passant par la protection des droits fondamentaux — exige davantage d'ambition que celle dont nous avons fait preuve dernièrement. Telle est la vision qui a guidé l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et qui oriente l'application du nouveau modèle d'action globale pour les réfugiés. Le Pacte sera au cœur de l'action du HCR et de ses partenaires au cours du prochain exercice biennal.

Le nouveau modèle reconnaît que les conséquences des déplacements forcés sont plus fortement ressenties dans les

pays voisins des zones de crise — en très grande majorité des pays à revenu moyen ou intermédiaire qui sont durement touchés par l'impact des conflits, en particulier lorsque ceux-ci se prolongent. Les efforts qu'ils consentent pour préserver l'asile doivent être accompagnés d'une aide internationale plus substantielle et plus soutenue, destinée à renforcer les systèmes d'éducation, les services de santé, les infrastructures et les économies des pays affectés ainsi que la résilience des communautés d'accueil.

L'action humanitaire reste indispensable pour sauver des vies et assurer la protection des personnes qui en ont besoin. Elle doit toutefois être complétée dès le début par des investissements portant sur le développement. Dans ce domaine, des progrès considérables ont été accomplis, notamment grâce à l'engagement de la Banque mondiale et de plusieurs autres acteurs; cependant, des difficultés au niveau des modalités, du calendrier, du montant des ressources et d'autres aspects ne sauraient être sous-estimées. À l'avenir, cela nécessitera de continuer à y accorder une attention particulière, en s'appuyant sur les résultats importants d'ores et déjà obtenus.

Comment promouvoir le rapatriement volontaire et les autres solutions, notamment en l'absence de règlement politique et d'arrêt définitif des hostilités, demeure une question et une préoccupation pressante. Le HCR poursuivra son dialogue avec les réfugiés, au sujet des facteurs complexes qui influencent leurs décisions, et continuera de travailler avec les gouvernements pour créer des conditions propices aux retours. Ces retours doivent être volontaires et durables. Et lorsque nous verrons des processus de paix se dessiner, nous intensifierons en conséquence notre action en faveur de la recherche de solutions pour les déplacés.

La réinstallation permet toujours de sauver des vies et d'offrir une stabilité aux réfugiés les plus vulnérables. Pourtant,

alors que certains pays développent leurs programmes, le nombre total de places a malheureusement chuté. La nouvelle stratégie triennale du HCR vise à intensifier les efforts de réinstallation et à renforcer l'implication du secteur privé et des communautés.

Nous continuerons également à renforcer notre engagement auprès des plus de 41 millions de personnes déplacées dans leur pays en raison de conflits et de mieux aligner nos efforts pour promouvoir des solutions en faveur des réfugiés et des déplacés internes. Exprimer cet engagement ferme et renouvelé, la nouvelle politique du HCR sur les déplacements internes met en particulier l'accent sur la nécessité d'interventions guidées par la protection et sur l'alignement de nos interventions avec celles de nos partenaires.

Les réponses aux « flux mixtes » de réfugiés et de migrants continuent également d'entraîner des défis complexes et de susciter des débats politiques polémiques, souvent alimentés par ceux qui sont les moins disposés à proposer des solutions concrètes. Le HCR continuera de travailler avec les gouvernements, l'OIM et d'autres acteurs pour promouvoir des dispositifs pratiques qui préservent la vie et sauvegardent la dignité et les droits de toutes les personnes en déplacement, tout en assurant l'accès à la protection internationale des personnes dont les demandes sont fondées. La confiance des populations dans la gestion de l'asile et des migrations doit être renforcée grâce à des procédures rapides et équitables, des investissements pour l'intégration des personnes qui ont le droit de rester, et des arrangements pour le retour des personnes qui ne peuvent prétendre à la protection internationale ou à d'autres modalités de séjour. Des voies de migration légales peuvent également permettre de prévenir le détournement des régimes d'asile, utilisés comme substituts des filières de migration.

Les facteurs climatiques sont de plus en plus à l'origine des flux de population actuels. Le HCR attire l'attention sur les cadres juridiques applicables et sur les lacunes de protection qui pourraient résulter des déplacements transfrontaliers liés aux changements climatiques. Il contribue à l'orientation du débat juridique et normatif et aide les États à assurer des réponses fondées sur la protection. L'organisation continuera à réduire l'impact environnemental des crises de réfugiés par le recours aux énergies renouvelables, par la reforestation et par l'accès aux combustibles et aux technologies de cuisson propres, guidée par sa nouvelle stratégie énergétique. Conscient de l'impact environnemental de son empreinte opérationnelle, le HCR prend les mesures qui s'imposent.

Alors que nous entrons dans la deuxième moitié de la campagne décennale #Jexiste, visant à éliminer l'apatridie, nous travaillerons également avec les États et d'autres partenaires pour accélérer les efforts, en nous appuyant sur les engagements pris lors du Segment de haut niveau qui s'est tenu en 2019, à l'occasion de la réunion du Comité exécutif.

Les donateurs continuent de témoigner une grande confiance au HCR, ce dont je leur suis très reconnaissant. Les fonds disponibles en 2019 devraient, selon les estimations, atteindre 4,8 milliards de dollars. Cependant, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles continue de se creuser. Nous nous efforçons de nous montrer dignes de la générosité des donateurs par des améliorations constantes, visant à rendre l'organisation plus flexible et plus efficace.

Notre processus de régionalisation et de décentralisation repositionne les bureaux régionaux dans leurs régions respectives, donne plus de pouvoir et de souplesse aux bureaux de pays et nous rapproche des réfugiés. En 2020, nous ajusterons la structure de notre siège pour l'adapter à ce rééquilibrage des responsabilités.

Nous continuerons également d'investir dans la qualité de notre travail, perfectionnant et rationalisant les systèmes et les processus, créant un espace pour l'innovation, améliorant la planification basée sur des données objectives et renforçant notre efficacité, conformément à nos engagements pris dans le cadre du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), et en tant que participant actif aux réformes plus vastes en cours aux Nations Unies. L'organisation développe également sa culture en matière de gestion des risques et se donne des moyens plus solides pour prévenir et sanctionner les fautes, y compris d'inconduite sexuelle.

En décembre 2019, se tiendra le premier Forum mondial sur les réfugiés : à cette occasion, des chefs de gouvernement, ainsi que des entreprises, des organisations internationales, des experts, des représentants de la société civile et des réfugiés se réuniront pour poser les bases de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Le Forum mettra en valeur les réussites, parlera franchement des difficultés et annoncera des mesures audacieuses pour alléger la pression sur les pays d'accueil, renforcer l'autonomie des réfugiés et faire progresser la recherche de solutions durables sur le long terme, au plan mondial et dans des situations de réfugiés spécifiques. Il devrait permettre de mobiliser un financement rapide, prévisible et durable pour les actions humanitaires et de développement, contribuant aux réponses mondiales, régionales et locales aux situations de réfugiés et de faciliter la prévention et le traitement des causes profondes.

Le Forum devrait définir une feuille de route mesurable et pratique, tout en étant un lieu de dialogue et de réflexion dynamique. Je ne doute pas qu'il servira de tremplin à notre action collective, démontrant la valeur de la coopération internationale et prouvant qu'il est possible de répondre aux situations de déplacement forcé et de les résoudre.



L'Envoyée spéciale du HCR, Angelina Jolie, rencontre des enfants qui ont fui la République bolivarienne du Venezuela au Centre d'aide intégrée de Maicao (Colombie).

L'Envoyée spéciale

Après plus de 18 années de collaboration avec le HCR et quelque 65 missions sur le terrain, Angelina Jolie demeure résolument engagée aux côtés des réfugiés. L'an prochain, elle restera l'un des plus fervents défenseurs du HCR, exprimant son soutien par des missions entreprises sur le terrain au nom de l'organisation, mais aussi par des articles sur la problématique des réfugiés, rédigés pour le magazine *Time*.

Toujours vivement préoccupées par le sort des Vénézuéliens, à l'issue d'une réunion avec le Président colombien, l'Envoyée spéciale et la Haut Commissaire Adjointe ont pu juger par elles-mêmes de l'impact humain d'un exode de plus en plus massif. S'exprimant depuis Maicao, à une dizaine de kilomètres de la frontière vénézuélienne, dans un centre d'aide d'urgence pour personnes très vulnérables,

l'Envoyée spéciale a appelé à faire preuve de plus de leadership et d'humanité.

« Faire preuve de leadership, c'est prendre ses responsabilités – comme plusieurs générations avant nous ont su le faire – pour répondre aux menaces posées à la paix et à la sécurité et construire un ordre mondial encadré par des règles. Nous avons de nouveau besoin de ce genre de leadership et ce, de toute urgence.

Dans l'intervalle, il est impossible d'attribuer une valeur au soutien apporté aux Vénézuéliens par la Colombie, le Pérou et l'Équateur, car il représente ce qui est au cœur même de l'humanité.

Faire preuve d'humanité, c'est refuser de fermer les yeux. C'est reconnaître nos frères et nos sœurs humains et leurs souffrances. C'est aussi œuvrer pour trouver des solutions, quels que soient les obstacles à surmonter. Et, plus que tout, faire preuve d'humanité, c'est ne pas condamner les victimes de guerre ou de violences pour ce qu'elles ont traversé ni parce qu'elles demandent de l'aide pour leurs enfants sans défense. »

« Dans le monde actuel, nous avons plus que jamais besoin de cette humanité et de la pensée rationnelle de ceux qui n'ont pas peur d'assumer leurs responsabilités et de montrer la voie. »

— Angelina Jolie, Envoyée spéciale du HCR

Priorités stratégiques globales 2020-2021

Les priorités stratégiques globales (PSG) de l'exercice 2020-2021 mettent en évidence les domaines qui intéressent particulièrement l'organisation dans le cadre de ses efforts de protection et d'assistance, et de recherche de solutions pour les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés, les apatrides et les autres personnes relevant de sa compétence. Les PSG guident l'action du HCR en définissant un ensemble commun de priorités qui orientent la planification de toutes les opérations et soutiennent pleinement le Pacte mondial sur les réfugiés et les cinq domaines clés définis dans les Orientations stratégiques pour la période 2017-2021. Elles reflètent également les priorités mondiales de l'Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable qui l'accompagnent, ainsi que les engagements résultant du Sommet mondial sur l'action humanitaire et du *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

La nouvelle structure organisationnelle et la nouvelle méthode de travail du HCR, en place depuis 2020, mettront l'organisation dans une meilleure position pour protéger les populations relevant de sa compétence, travailler avec d'autres partenaires à la recherche de solutions et répondre aux défis et opportunités à venir. Elles garantiront également une protection plus efficace à toutes les personnes qui relèvent de sa compétence, d'une manière qui encourage l'exercice des droits fondamentaux, facilite l'accès aux opportunités et à l'assistance et donne aux bénéficiaires les moyens de rechercher leurs propres solutions.

Priorités opérationnelles, indicateurs et engagements globaux

Les PSG « opérationnelles » indiquent les domaines jugés prioritaires lorsque le HCR détermine les efforts qui seront nécessaires pour assurer le respect des normes internationales de protection et d'assistance. Les PSG « d'appui et de gestion » mettent en évidence les domaines clés pour le renforcement des fonctions de gestion et des services d'appui aux opérations à travers le monde, assurés par les divisions et les bureaux.

Le nombre et l'étendue des priorités n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice biennal 2018-2019 afin d'assurer une continuité et une cohérence dans la gestion, l'analyse et la production de rapports. Les PSG sont ancrées dans le cadre de gestion axée sur les résultats ; celui-ci est assorti d'une série d'indicateurs qui permettent au HCR de suivre les progrès et de montrer l'impact produit dans les secteurs d'intervention essentiels.

En 2019, la situation humanitaire a évolué rapidement dans un certain nombre d'opérations du HCR, comme le Soudan du Sud, la République bolivarienne du Venezuela et la République démocratique du Congo. Parallèlement, le HCR a suivi les résultats des priorités stratégiques 2018-2019 indiquant que certains domaines nécessitaient une attention soutenue, notamment la nutrition, l'éducation et l'approvisionnement en eau. Les opérations ont défini leurs domaines d'intervention prioritaires en 2020, utilisant les PSG pour orienter les stratégies essentielles à l'exécution du mandat du HCR.

Orientations stratégiques du HCR pour la période 2017-2021.



Rapport d'avancement des priorités stratégiques globales 2018 (en anglais)



Produire un impact à travers l'action conjointe

Le HCR ne peut, par ses seuls efforts, produire l'impact positif souhaité pour les populations relevant de sa compétence. Pour cela, il faut une action coordonnée et un engagement soutenu, en premier lieu des États, mais aussi des agences des Nations Unies, des ONG et des communautés, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés. Des facteurs propres à chaque contexte, sur lesquels les différents acteurs n'ont aucune prise, peuvent également influencer de manière importante sur les résultats. Le HCR continuera de forger de nouveaux partenariats pour accroître l'inclusion des

réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence.

Grâce à la nouvelle structure organisationnelle, le HCR sera en mesure de répondre de manière plus rapide et plus souple, de s'adapter à la réforme du système des Nations Unies et de s'aligner sur la présence d'agences sœurs et de partenaires. Ceci permettra d'apporter, d'une manière cohérente, l'appui aux opérations-pays, avec la possibilité de procéder aux ajustements requis par les nouveaux défis et du fait de nouvelles opportunités; de traduire les priorités globales en stratégies régionales et nationales; et de favoriser une plus grande intégrité des programmes et une meilleure optimisation des ressources.

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE



1. Assurer l'accès à la protection territoriale et aux procédures d'asile, ainsi qu'à la protection contre le refoulement; et soutenir l'adoption de lois sur la nationalité permettant de prévenir et/ou de réduire les cas d'apatridie

La mesure dans laquelle les lois répondent aux normes internationales relatives aux réfugiés

La mesure dans laquelle les lois et les politiques répondent aux normes internationales relatives aux déplacements internes et à l'apatridie

Pourcentage d'apatrides pour lesquels la nationalité est accordée ou confirmée

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **80** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Chercher à améliorer les lois et les politiques nationales dans **17** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux déplacés internes.

Chercher à améliorer les lois sur la nationalité dans **40** pays afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives à la prévention de l'apatridie.

Chercher à augmenter le pourcentage d'apatrides qui acquièrent la nationalité ou voient leur nationalité confirmée dans **14** situations.

PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS



2. Garantir l'enregistrement des naissances, l'établissement de profils et de documents individuels sur la base de l'enregistrement

Pourcentage d'enfants de moins de 12 mois ayant reçu un certificat de naissance des autorités

Pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel

Chercher à augmenter la délivrance systématique de certificats de naissance aux nouveau-nés dans **53** situations.

Maintenir ou augmenter les niveaux d'enregistrement individuel dans **96** situations de réfugiés.

.../...

PSG OPÉRATIONNELLES

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

<p>3. Réduire les risques de protection auxquels sont exposées les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier, la discrimination, les violences sexuelles et de genre, et les risques spécifiques auxquels sont exposés les enfants</p>	<p>Mesure dans laquelle les personnes connues ayant survécu à des violences sexuelles et de genre reçoivent un soutien approprié</p> <p>Mesure dans laquelle la communauté est active dans la prévention des violences sexuelles et de genre et dans la protection des personnes ayant survécu à ces violences</p> <p>Pourcentage de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé</p> <p>Mesure dans laquelle les enfants relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection national de l'enfance</p>	<p>Fournir un soutien et chercher à l'améliorer pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles et de genre dans 95 opérations en faveur des réfugiés ; 10 opérations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes rapatriées.</p> <p>Chercher à améliorer la participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des personnes ayant survécu à ces violences dans 58 situations de réfugiés, 8 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes et 4 situations de personnes rapatriées.</p> <p>Chercher à maintenir ou augmenter la proportion de mineurs isolés pour lesquels le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a été entamé ou achevé dans 74 situations de réfugiés.</p> <p>Chercher à accroître l'accès non-discriminatoire aux services sociaux et de protection de l'enfant nationaux dans 37 situations de réfugiés, 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et 3 situations de personnes rapatriées.</p>
--	---	--

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

<p>4. Réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition par des interventions multisectorielles</p> <p>5. Respecter les normes internationales en matière d'abris, d'énergie domestique, d'eau, d'assainissement et d'hygiène</p>	<p>Prévalence de la malnutrition aiguë globale (GAM) (de 6 à 59 mois)</p> <p>Taux de mortalité chez les moins de 5 ans</p> <p>Pourcentage de ménages vivant dans un logement décent</p> <p>Nombre moyen de litres d'eau potable disponible par personne et par jour</p>	<p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau général de malnutrition aiguë globale dans 36 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des sites d'installations.</p> <p>Maintenir les normes du HCR ou réduire le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans 44 situations où les réfugiés vivent dans des camps ou des sites d'installations.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de ménages vivant dans un logement décent dans 48 situations de réfugiés, 15 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes, et dans 7 situations de personnes rapatriées.</p> <p>Maintenir ou augmenter le niveau d'approvisionnement en eau dans 46 situations de réfugiés.</p>
---	---	---

INDICATEUR D'IMPACT

ENGAGEMENT

AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

<p>6. Promouvoir la participation active des personnes relevant de la compétence du HCR aux processus décisionnels et favoriser la coexistence avec les communautés hôtes</p> <p>7. Promouvoir le potentiel humain par des possibilités accrues d'accès à une éducation de qualité et l'appui aux moyens de subsistance</p>	<p>Pourcentage de participation active des femmes dans les structures de leadership/gestion</p> <p>La mesure dans laquelle les communautés locales soutiennent la présence des personnes relevant de la compétence du HCR</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR (de 18 à 59 ans) ayant leur propre entreprise ou employées à titre indépendant depuis plus de 12 mois</p> <p>Pourcentage d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire</p>	<p>Chercher à améliorer la participation des femmes dans les structures de leadership/gestion dans 54 situations de réfugiés, et 4 situations où le HCR intervient auprès des déplacés internes.</p> <p>Chercher à améliorer les relations entre les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés locales dans 65 situations de réfugiés.</p> <p>Maintenir ou augmenter le pourcentage de personnes relevant de la compétence du HCR qui reçoivent une aide pour améliorer leurs possibilités de créer leur propre entreprise ou d'être employés à titre indépendant dans 38 opérations.</p> <p>Chercher à augmenter le taux d'inscription des enfants en âge scolaire dans le primaire dans 95 situations de réfugiés.</p>
---	---	---

SOLUTIONS DURABLES

<p>8. Accroître les possibilités de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, particulièrement dans les situations prolongées, notamment par le renforcement des approches globales et la contribution à la réintégration durable, l'installation locale et à la réinstallation réussie dans un pays tiers</p>	<p>Mesure dans laquelle le retour est volontaire, sûr et digne</p> <p>Mesure dans laquelle les personnes rapatriées bénéficient du même accès aux droits que les autres citoyens</p> <p>Mesure dans laquelle l'intégration sociale et économique est réalisée</p> <p>Pourcentage des personnes relevant de la compétence du HCR dont le dossier a été soumis en vue d'une réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées</p>	<p>Appuyer les réfugiés à rentrer de manière volontaire, sûre et digne dans 40 situations lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Aider les personnes rapatriées dans 11 situations à se réintégrer de manière durable et à bénéficier du même accès aux droits que les autres citoyens.</p> <p>Soutenir l'intégration locale dans 42 situations de réfugiés lorsque les conditions le permettent.</p> <p>Chercher à maintenir ou accroître le pourcentage de personnes dont le dossier a été soumis en vue d'une réinstallation parmi celles identifiées comme ayant besoin d'être réinstallées, appuyant ainsi la mise en œuvre de solutions dans 74 situations.</p>
---	--	---

PSG EN MATIÈRE D'APPUI ET DE GESTION

INDICATEUR	
1. Les programmes du HCR sont exécutés dans un contexte de saine responsabilité financière et de contrôle adéquat	<ul style="list-style-type: none"> La gestion financière et l'établissement de rapports sont renforcés au siège du HCR et sur le terrain par une rationalisation et une amélioration des systèmes, avec l'apport et l'application d'instructions efficaces en matière de contrôles financiers. Les comptes sont tenus et communiqués dans le plein respect des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et le HCR bénéficie au maximum des normes appliquées. Les aides en espèces reposent sur un cadre de contrôle financier rigoureux et des processus d'affaires intégrés au système de mise en œuvre. Les accords de partenariat sont simplifiés et harmonisés en collaboration avec les parties prenantes, y compris d'autres entités des Nations Unies, et la part des ressources confiées aux partenaires locaux est augmentée.
2. Les opérations du HCR fournissent une protection de qualité, facilitent les solutions en faveur des personnes relevant de sa compétence et défendent efficacement leurs droits	<ul style="list-style-type: none"> La capacité et la réponse en matière de protection globale et de solutions sont renforcées grâce à un appui opérationnel direct, à un meilleur suivi et à des partenariats plus efficaces. La promotion de l'égalité des genres est renforcée et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR est accrue aux niveaux global et opérationnel.
3. Le HCR facilite l'apport de réponses efficaces au déplacement forcé et à l'apatridie par le renforcement des cadres de protection et de solutions, le plaidoyer et les partenariats opérationnels, et par la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres et les capacités de protection nationaux, régionaux et globaux sont renforcés par une mise en œuvre efficace de la responsabilité de supervision et du plaidoyer, en collaboration étroite avec les États et d'autres acteurs concernés, notamment avec les entités internationales de développement et du maintien de la paix. La protection des personnes déplacées et apatrides est renforcée et les solutions sont étendues par de nouveaux accords de partenariat, un appui au renforcement des systèmes et des institutions nationaux, et la mise en œuvre de réponses globales.
4. Le HCR facilite l'utilisation responsable et étendue des données et des informations pour les prises de décision et le plaidoyer, y compris par les partenaires et les personnes relevant de sa compétence	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR et ses partenaires gèrent et utilisent les données et les informations en suivant une approche collaborative, systématisée et reposant sur des principes afin de permettre des actions, une élaboration des programmes et des décisions en matière de ressources fondées sur des faits vérifiables en vue de l'obtention de résultats de qualité concernant la protection. Les informations et les analyses sur la situation des réfugiés et autres personnes prises en charge sont partagées pour faciliter l'inclusion de ces personnes dans les cadres de développement nationaux et internationaux. Les méthodes de gestion des données et des informations, notamment le stockage et la communication de données personnelles, respectent les pratiques de protection et la vie privée.
5. Le HCR fait une utilisation efficace des mécanismes de coordination humanitaire inter-agences et contribue à leur amélioration, et encourage les actions visant à placer la protection au centre de l'action humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination et un leadership efficaces sont mis en place pour les réponses en faveur des réfugiés et pour les groupes sectoriels dirigés par le HCR aux niveaux global et opérationnel. Le HCR fournit une expertise et une analyse sur la protection pour guider et structurer l'action humanitaire conjointe.
6. Les stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et de partenariats multiples, soutenues par des méthodes de gestion axée sur les résultats, facilitent la collaboration et l'inclusion effective des personnes relevant de la compétence du HCR dans les systèmes nationaux et les cadres de développement nationaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples s'appuient sur des évaluations conjointes des besoins améliorées et sont élaborées et mises en œuvre en consultation avec les principales parties prenantes, notamment les autorités nationales, la société civile, les partenaires du développement et les représentants du secteur privé. Les systèmes de gestion axée sur les résultats du HCR servent de base à une planification et à un suivi concertés et reposant sur des données vérifiables.

INDICATEUR	
7. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires, fournit aux réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence la possibilité de satisfaire leurs besoins, renforce leur protection et facilite leur transition vers les solutions par un recours élargi aux aides en espèces	<ul style="list-style-type: none"> Le HCR est doté des systèmes, outils, compétences et processus nécessaires pour mettre en œuvre et intensifier les programmes d'assistance en espèces d'une manière responsable. Le HCR poursuit l'objectif visant à conclure des accords de transfert d'espèces, conformément à sa stratégie et à sa politique relatives aux aides en espèces.
8. Le HCR renforce la préparation d'urgence, maintient et consolide sa capacité à se mobiliser rapidement et efficacement pour faire face à des situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Des articles de secours essentiels sont stockés pour fournir une assistance d'urgence jusqu'à 600 000 personnes et peuvent être expédiés dans un délai de 72 heures. Une capacité de réserve active est maintenue et le personnel du HCR et des partenaires dotés des compétences appropriées en matière de leadership, de coordination et de protection sont prêts pour un déploiement immédiat dans des opérations d'urgence. La représentation des communautés et des partenaires locaux et nationaux dans la planification de la préparation est accrue. Une approche proactive de la gestion de la sécurité est appliquée grâce à du personnel de sécurité qualifié, à une formation sur la sécurité et un appui aux situations d'urgence.
9. Le HCR est préparé de façon optimale à répondre aux problèmes de déplacement forcé mondiaux par un personnel diversifié, composé de personnes talentueuses et hautement performantes, qui sont flexibles et peuvent être rapidement déployées, et qui bénéficient de soins et d'un soutien complets de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> La planification stratégique d'une composition du personnel tenant compte de la diversité et de la parité entre les genres est améliorée par l'analyse des besoins actuels et futurs en talents. La gestion des carrières est facilitée par la fourniture de possibilités d'apprentissage et par l'évaluation des performances et dépend des qualifications recherchées par l'organisation. Un cadre d'affectation juste et transparent garantit la diversité et la parité entre les genres dans le déploiement de personnel qualifié par des systèmes efficaces de ressources humaines, en particulier dans le contexte des situations d'urgence et des opérations à haut risque. Des normes minimales de santé et de sécurité au travail pour le personnel du HCR sont mises en œuvre dans les opérations.
10. Le HCR mobilise un appui politique, financier et opérationnel des secteurs public et privé par des partenariats stratégiques et des stratégies de collecte de fonds efficaces, ainsi que par des communications multimédias et des campagnes ciblées reposant sur des éléments réels, qui suscitent une prise de conscience et une empathie chez le public et structurent le dialogue mondial sur le déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> Les stratégies de mobilisation des ressources sont renforcées pour augmenter le financement de sources publiques et privées par les méthodes existantes et par des approches innovantes. Les partenariats avec les États membres du Comité exécutif, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires sont maintenus et renforcés par un dialogue de fond régulier. Les activités stratégiques de communication externe sont renforcées par des campagnes multimédias ciblées, des actualisations publiques faites en temps opportun et une sensibilisation accrue des publics cibles, constituant ainsi une communauté solide de personnes qui soutiennent l'organisation. L'appui politique et opérationnel des secteurs public et privé est étendu afin d'améliorer le bien-être des populations déplacées et des communautés hôtes.